

Date limite de dépôt du dossier: Mardi 21 mai 2024

Contenu principal:

Contexte

Les [émeutes urbaines](#) [1] survenues en France durant l'été 2023 ont fait apparaître une forte similarité avec les précédents événements survenus en marge des métropoles françaises depuis les années 1990 : dans chaque cas, un incident grave avec la police entraîne une réaction en chaîne de jeunes habitants des quartiers populaires en s'attaquant aux institutions, bâtiments publics et centres commerciaux, dans une atmosphère de chaos plus ou moins durable, avant un fragile retour au calme les jours suivants.

Ces évènements ont par ailleurs donné à voir différentes conceptions du rapport au temps, entre **la révolte spontanée**, par définition inscrite dans le temps court de l'actualité médiatique et de son caractère exceptionnel et éphémère, et le **temps long de l'histoire** des politiques urbaines et de l'intégration des groupes issus de l'immigration dans ces quartiers.

Ce sont sur ces deux temps que cet appel à projet de recherche propose d'orienter la réflexion en invitant les chercheur.es en sciences sociales à travailler sur ces deux temporalités de manière articulée.

Projets éligibles

Cet appel à projets s'adresse aux **laboratoires de recherche de sciences humaines et sociales et de sciences politiques**. Les projets pluridisciplinaires feront l'objet d'une attention particulière.

La subvention demandée par projet ne pourra pas dépasser **45 000 €**.

Un projet dont le coût total serait supérieur à 45 000 € peut toutefois être proposé dans le cadre d'un cofinancement : l'équipe devra alors indiquer le plan de financement détaillé et les cofinancements obtenus (ou en cours d'instruction).

- **L'ouverture de l'appel à projet** est fixée au **11 mars 2024**
- Le **dépôt des dossiers** doit s'effectuer **avant le 21 mai 2024 minuit** par voie électronique (en utilisant le formulaire ad-hoc, téléchargeable ci-dessous)
- Le **retour aux candidates et candidats** se fait au plus tard le **10 juin 2024**

Contacts :

[Laurent LARDEUX](#) [2]

[Joaquim TIMOTEO](#) [3]

- [Retrouvez l'appel à projets complet](#) [4]
- [FOrmulaire de candidature](#) [5]



SOUTIEN A LA RECHERCHE

Appel à projets

« Les temporalités des émeutes urbaines Temps court et temps long »

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) est un service à compétence nationale du ministère en charge de la Jeunesse créé par décret n° 2015-1771 du 24 décembre 2015. L'Injep est à la fois un observatoire et un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques publiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport. Dans le cadre de ses missions, l'Injep produit, conduit et coordonne des travaux d'études et de recherches.

Contexte

Les émeutes urbaines survenues en France durant l'été 2023 à la suite du décès de Nahel Merzouk, tué à Nanterre par un tir policier le 27 juin 2023, ont fait apparaître une forte similarité avec les précédents événements survenus en marge des métropoles françaises depuis les années 1990 : dans chaque cas, un incident grave avec la police entraîne une réaction en chaîne de jeunes habitants des quartiers populaires en s'attaquant aux institutions, bâtiments publics et centres commerciaux, dans une atmosphère de chaos plus ou moins durable, avant un fragile retour au calme les jours suivants.

« Emeutes », « violences » ou « révoltes urbaines », la terminologie employée alors pour caractériser ce type d'événement témoigne des multiples interprétations qui traversent l'espace politique et médiatique et des difficultés à qualifier les réactions des jeunes habitants des quartiers populaires qui s'ensuivent. Les qualificatifs employés portent des jugements opposés sur la réalité observée en insistant, pour les uns, sur l'irrationalité supposée des émeutes, des dégradations et des affrontements entre jeunes des quartiers et forces de l'ordre, soit, pour les autres, sur le sens politique de ces agissements considérés comme des actions de rébellion contre les injustices, les discriminations ou la relégation subie par les habitants de ces quartiers.

Ces événements ont par ailleurs donné à voir différentes conceptions du rapport au temps, entre la révolte spontanée, par définition inscrite dans le temps court de l'actualité médiatique et de son caractère exceptionnel et éphémère, et le temps long de l'histoire des politiques urbaines et de l'intégration des groupes issus de l'immigration dans ces quartiers.

Le soutien à des projets de recherche scientifique

C'est sur ces deux temps que le présent appel à projet de recherche propose d'orienter la réflexion en invitant les chercheurs en sciences sociales à travailler sur ces deux

Appel à projets émeutes urbaines

Poids : 176.33 Ko

[Téléchargement](#) [6] [Favoris +](#) [7]

Chapô: Cet appel à projet vise à soutenir des projets de recherche qui produisent des connaissances sur les révoltes urbaines.



Visuel:

Thématiques: [Méthodologie](#) [8]

[Observation](#) [9]

[Prévention de la délinquance - sécurité - justice - prévention de la radicalisation](#) [10]

URL de la source (modifié le 13/03/2024 - 09:38): <https://irev.fr/territoires/appels-projets/soutien-la-recherche-sur-les-temporalites-des-emeutes-urbaines-temps-long>

Liens

[1] <https://irev.fr/actualites-0/commission-denquete-du-senat-sur-les-emeutes-survenues-en-juin-2023>

[2] <mailto:laurent.lardeux@jeunesse-sports.gouv.fr>

[3] <mailto:joaquim.timoteo@jeunesse-sports.gouv.fr>

[4] <https://injep.fr/analyser/soutien-a-la-recherche-appel-a-projets-sur-les-temporalites-des-emeutes-urbaines-temps-long-et-temps-court/>

[5] <https://injep.fr/wp-content/uploads/2024/03/APR-Emeutes-formulaire-reponse.docx>

[6] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/apr-injep-emeutes-urbaines_1.pdf

[7] <https://irev.fr/javascript%3A%3B>

[8] <https://irev.fr/taxonomy/term/3690>

[9] <https://irev.fr/taxonomy/term/3691>

[10] <https://irev.fr/taxonomy/term/3699>